

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail
Rue Arsène-Leloup
Directeur : Fernand RICOU



ORGANE OFFICIEL
de l'Union Départementale
des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure



Journal Mensuel
PRIX : 2 FRANCS
Téléph. 344.76 et 145.88
C. C. Postal Nantes 234-98

Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes

Samedi 30 Novembre 1946, à 10 h. du matin

Bourse du Travail de Nantes, rue Arsène-Leloup

INAUGURATION de deux PLAQUES

apposées dans le hall d'entrée
commémorant le souvenir de nos camarades
fusillés, morts ou disparus en Allemagne

Cette manifestation aura lieu en présence des Familles de nos Camarades nantais fusillés, morts ou disparus en Allemagne, des personnalités civiles et syndicales du département et du camarade BOMAL, Secrétaire de la Fédération Nationale des Services Publics et de Santé, délégué de la Confédération Générale du Travail.

AVIS. — La porte de la rue Arsène-Leloup sera strictement réservée à l'entrée des familles et des personnalités, de plus celle de la rue Desiré-Colombe, sera réservée à l'entrée des camarades des syndicats, lesquels sont cordialement invités à assister à cette INAUGURATION COMMÉMORATIVE.

La SECURITE SOCIALE

par F. RICOU

La Sécurité Sociale a pour but essentiel de faire disparaître, dans la plus large mesure possible, l'incertitude du lendemain qui pèse sur presque tous ceux qui ne peuvent vivre que de leur travail.

Dans de nombreuses circonstances, elle fournira aux travailleurs la garantie de leur revenu indispensable, garantissant dans des conditions normales leur subsistance familiale, faisant ainsi disparaître la crainte toujours possible de la misère.

La Sécurité Sociale, dont le plan repose sur des principes de démocratie sociale est liée aux problèmes des soins médicaux, de la prévention de la maladie et de l'invalidité, de l'hygiène et de la sécurité du travail, des accidents de travail et des maladies professionnelles, des allocations familiales, de la vieillesse.

De plus, en protégeant les travailleurs contre la perte de leur capacité de gain, elle se doit de prévenir la maladie ou l'accident, de soigner le malade ou le blessé et surtout de donner à tous les assurés le sentiment qu'au cours des périodes difficiles qu'ils peuvent avoir malheureusement à traverser, ils disposeront toujours de possibilités et du minimum nécessaire pour se soigner, eux et les leurs, pour assurer leur existence et celle de leur famille.

La sécurité sociale doit être l'œuvre des intéressés eux-mêmes, car elle leur permet de prendre part à la gestion de leurs propres intérêts, en effet, les conseils d'administration des organismes qui en ont la charge sont composés en grande partie de représentants qui furent désignés par les organisations syndicales de travailleurs.

A l'origine, il ne pouvait être procédé autrement, mais, dans l'avenir, les membres des conseils d'administration des organismes de Sécurité Sociale, dont la représentation ouvrière sera toujours aussi importante, seront élus par tous les éléments y participant.

Comme son nom l'indique, si la Sécurité Sociale doit être avant tout sociale, mais avec un maximum de compréhension et de liberté, elle doit également être humaine, il faut que l'aide sociale puisse avoir au moins la même importance que l'aide financière près des bénéficiaires des allocations ou indemnités réglementaires et qu'elle soit pour eux une vaste fondation d'aide, à laquelle personne ne devrait avoir le droit de se soustraire.

En effet, l'ensemble de la population devra participer à la Sécurité Sociale, car, si le problème de la sécurité se pose avec acuité pour le monde du travail, actuellement, personne ne peut être certain du lendemain et cela quelle que soit sa situation présente.

Malgré que soit un peu compréhensible la résistance de certaines classes de la société qui ont la conviction de pouvoir assurer les charges imprévues qu'amènent très souvent les hasards de l'existence, pour qu'elle soit complètement efficace, il est nécessaire que la Sécurité Sociale soit aussi rapidement que possible s'étendue à toute la population.

Actuellement, la Sécurité Sociale assure le remboursement des soins en cas de maladie, les indemnités journalières pour incapacité de travail, la longue maladie, l'assurance maternité, l'assurance invalidité l'assurance vieillesse, l'assurance décès ; très prochainement, elle englobera les accidents de travail et les maladies professionnelles, les allocations familiales, l'extension de l'assurance vieillesse et l'allocation aux vieux ; de plus, comme il ne peut y avoir de sécurité complète sans assurance chômage, il faudra que la garantie contre le chômage prenne place dans l'édifice de la Sécurité Sociale.

Enfin, quelles que puissent être les difficultés envisagées, la mise en œuvre d'une conquête sociale importante doit avoir le concours entier des travailleurs et de l'ensemble de la population.

Tous doivent prendre conscience de la portée véritable de la Sécurité Sociale et y apporter tous les efforts nécessaires à sa réalisation complète.

La LUTTE pour les SALAIRES

par G. JACQUET

Tous les travailleurs savent avec attention, l'activité de leur syndicat sur un problème qui les préoccupe : celui des salaires.

De tous temps, ce fut là une question qui figurait au programme de nos organisations. Quelle que soit la période à laquelle l'on se reporte, l'on peut constater qu'elle fut à la base de notre action.

Cependant, elle revêt, aujourd'hui, un caractère différent à celui du passé, en raison d'une situation particulière.

Les salaires étaient, jusqu'en 39, fixés par accord contractuel. Il ne serait pas juste de prétendre que dans tous les cas, ils correspondaient aux aspirations des travailleurs, car leur taux était inférieur à la valeur du travail fourni, d'une part, et variaient selon l'importance et l'activité des industries auxquelles ils s'appliquaient, mais le pouvoir que les syndicats avaient de le discuter, leur donnait plus d'équité.

Le fait que depuis la guerre, les salaires aient été arrêtés par décisions ministérielles, a amené un bouleversement qui a pu, reconnaissable, satisfaire les travailleurs des industries défavorisées, surtout dans les petits centres, cependant qu'il suscitait un mécontentement pour les autres et diminuait les possibilités d'action syndicale.

Les mesures résultant de l'état de guerre vont enfin cesser le mois prochain, ce qui va permettre de régler, par voie contractuelle, les questions qui n'avaient pu recevoir une solution désirable et parmi elles : celle des salaires.

Sans doute, nos syndicats se sont déjà préoccupés de cette situation nouvelle, leurs fédérations et la C. G. T., de leur côté, ont prévu les moyens de s'en servir utilement.

Par la conclusion de conventions collectives nationales, qui tiendront compte des nécessités, il s'agira de définir, pour le salaire de base, un taux en rapport avec les prix.

Ce point de départ étant acquis, nous ferons alors passer les sources de division entre les travailleurs se trouvant au bas de l'échelle des salaires et ceux qui occupent une position plus avantageuse.

Il est certain que le mécontentement de nos camarades les moins payés et leur tendance à comparer leurs salaires à ceux qui sont plus élevés, provient surtout des difficultés d'existence qu'ils rencontrent.

L'établissement d'une hiérarchie raisonnable, du manœuvre à l'ingénieur, ne souffrira pas de discussions, quand le point de départ sera fixé sur une base équitable.

C'est là, l'objectif que vont se fixer les syndicats, encore qu'il faudra pas sous-estimer l'ampleur de la tâche à remplir et des conditions à réaliser.

Nous allons vers des luttes que nous devons aborder avec courage, la question des salaires peut être réglée favorablement, les conditions favorables de l'effort de production des travailleurs le permettent.

Au reste, les deux sujets : salaires et production, doivent être solutionnés de front.

D'une part, la production permet de fixer les salaires à des taux correspondants à celle-ci ; d'autre part, des salaires assurant l'existence des travailleurs sont un facteur indispensable au développement de la production.

Nous devons, en conséquence, sans sous-estimer les résistances que nous aurons à vaincre, du côté patronal, nous préparer à l'action que nous allons entreprendre et qui doit être appuyée par tous les salariés.

Union Départementale des Syndicats Confédérés de la Loire-Inférieure

Samedi 30 Novembre et Dimanche 1^{er} Décembre

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

CONGRÈS des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

sous la présidence du Camarade BOMAL, Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Services Publics et de Santé délégué de la Confédération Générale du Travail.

Première réunion, le samedi 30 novembre, à 14 h. 30 ; 2^e réunion et 3^e réunion, le dimanche 1^{er} décembre, à 9 heures du matin et à 14 h. 30.

Le déjeuner du dimanche, dont le prix est fixé à 130 fr., aura lieu à 12 h. 15, cantine des P.T.T., rue Kieffer.

(Voir à la 3^e page l'ordre du jour du Congrès)

Le CERCLE VICIEUX

par P. ROLLAND

Nous avons déjà beaucoup parlé de la valeur du pouvoir d'achat et de la montée incessante des prix. Nous pensons que nous en reparlerons encore pendant longtemps si des mesures énergiques et sans délai draconiennes ne sont pas prises pour la fixation des prix de revient.

En effet, depuis longtemps déjà on ne parle plus de valeur absolue, on ne discute que sur la valeur relative, ce qui à notre sens est un tort et est grave de conséquences, car dans ces conditions le prix de revient qui est fonction de l'heure de travail dépassera toujours dans des proportions plus ou moins justes la valeur de cette heure de travail.

Voilà quelques exemples. Prenons le calcul d'un prix de revient d'un costume chez un tailleur. Nous avons d'abord le tissu, la marge autorisée est de 24 % ou 26 % suivant que le tissu est pris à la fabrique ou chez un grossiste, jusqu'à maintenant, il était autorisé 55 % pour frais de maîtrise, c'est-à-dire le paiement du coupeur et des pompiers ou accessoires, on doit ajouter à cela 32 % pour le taux de marque ou marge bénéficiaire et enfin environ 35 % pour les charges sociales, A.S., congés, etc.

Pour les réparations automobiles, le coefficient appliqué est de 2,25 ou 2,70 suivant que le travail est exécuté à la main ou sur des machines.

Pour le bâtiment, le coefficient est en moyenne pour l'ensemble des travaux de 2,15.

Il est bien compris que ces pourcentages et coefficients sont fonctions du salaire horaire moyen dans chaque industrie.

On constate donc par ce système que plus le salaire est élevé, plus la marge est importante et que le prix de revient est augmenté d'un pourcentage supérieur au prix de revient réel.

Dans ces conditions il est facile de démontrer que plus le salaire sera élevé, plus le pouvoir d'achat sera diminué par l'application de la valeur relative.

Et c'est ainsi, que nous pouvons constater que si les salaires ont augmenté de 5 fois 1/2 environ par rapport à 1939, le coût de la vie

est passé en moyenne à 17 fois, en comparaison de la même année.

Un remède pouvait être apporté au lendemain de la libération. Les prix à cette époque avaient encore un sens et une certaine valeur, il était donc nécessaire et normal que le pouvoir d'achat soit ajusté, c'est ce qui a motivé l'augmentation des salaires de 4 fr. de l'heure en septembre 1944.

Parallèlement à ces problèmes, les dispositions qui auraient dû être prises pour éviter toutes nouvelles hausses n'ont pas été prises et le cercle vicieux dans lequel nous tournons, continue.

Peut-on y remédier ? Nous pensons être oui, mais plusieurs conditions sont indispensables.

Il faut d'abord que notre production augmente de façon à diminuer sensiblement le prix de revient des produits manufacturés et cela est en cours.

Prendre des mesures pour ramener les prix de revient à leur réel valeur, en fixant des marges basses exclusivement sur le rendement et l'heure de main-d'œuvre, taxes à la production.

Empêcher les exportations et importations non conformes aux décisions légales.

Contrôler d'une façon énergique les échanges monétaires.

Tout ceci est contenu dans les revendications principales de notre C.G.T.

Pour les mettre en application, le problème est assez simple, trop simple, car c'est par sa simplicité qu'il devient complexe.

Comme moyen d'action, prenons un exemple, une industrie nationalisée nous le fournira.

L'aviation en est un des types. Dans cette industrie, nous supposons et nous sommes même certains que dans la direction, la maîtrise et le personnel d'exécution n'ont pas du tout les mêmes conceptions, seulement ils ont un but commun, faire de leur industrie la première dans le monde et ils y parviennent.

Cela est suffisant, regardons maintenant ce qui devrait se passer dans le grand établissement industriel et commercial qu'est notre pays.

(Suite page 2)